

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 8 août 2012 portant nomination d'un membre du conseil départemental de l'Aveyron auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées

NOR : AFSS1230476A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de Tarn-et-Garonne au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées.

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés, sur désignation du MEDEF :

M. Michel AUGÉ, conseiller titulaire du conseil départemental de l'Aveyron auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées, en remplacement de M. Pierre MALGOUYRE ;

M. Pierre MALGOUYRE, conseiller suppléant du conseil départemental de l'Aveyron auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées, en remplacement de M. Michel AUGÉ.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 août 2012.

Pour les ministres et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU